# DEC140672DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Landragin et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace.

# LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace, dont le directeur est M. Noël Dimarcq ;

## **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à M. Arnaud Landragin, DR2 et à Mme Marine Pailler, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La décision n°DEC132651DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Le directeur d'unité Noël Dimarcq

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012